



ESE 1306 DHG-GT ES ISO DUPLEX

Code Article: **1132581**

Principales caractéristiques	
Type d'alternateur	DUPLEX
Puissance secours LTP 3~ [kVA/kW]	12.2/9.8
Puissance secours LTP 1~ [kVA/kW]	7.7/7.0
Puissance continue COP 3~ [kVA/kW]	11.0/8.8
Puissance continue COP 1~ [kVA/kW]	7.0/6.3
Voltage phases [V]	400/230
Courant nominal [A]	15.8/30.4
Coefficient Cos Phi	0,8
Fréquence [Hz]	50
Classe de protection [IP]	54
Moteur	
Type de moteur	HONDA GX 690 / 22 HP
Modèle	2-cylindres 4-temps OHV
Cylindrée [ccm]	688
Puissance 3000 tr/min	13,2
Émissions de CO2 [g / kWh]	751
Procédure d'essai CO2	k.A
Carburant	Essence
Capacité du réservoir [l]	20
Consommation Carburant @75% / PRP [L/h]	4,5
Autonomie @75%/PRP	4,4
Système de démarrage	Démarrage électrique
Niveau sonore LWA [db(A)]	97
Pression acoustique LPA (7m) [db(A)]	72
Poids (kg)	165
Dimensions L x l x h [mm]	870 x 580 x 565
Prises de courant avec contact de protection	2 x 230 V/16 A 1 x CEE 400 V/16 A 1 x CEE 400 V/32 A

«Cette mesure du CO2 est le résultat d'un essai, réalisé sur un cycle fixe dans des conditions de laboratoire, portant sur un moteur [parent] représentatif du type de moteurs [de la famille de moteurs], et ne constitue pas une indication ou une garantie des performances d'un moteur particulier.»

Définition des puissances selon ISO 8528-1:2005

Les données techniques et les illustrations ne sont pas contraignantes. Nous rejetons toute responsabilité en cas de fautes d'impression et d'erreurs.

2025-7-21

ENDRESS Elektrogerätebau GmbH
Neckartenzlinger Str. 39
D - 72658 Bempflingen, Germany

Tel.: +49 (0) 7123-9737-0
Fax.: +49 (0) 7123-9737-50
www.endress-generator.com



Code Article: 113258I

Les avantages en un coup d'œil

- ➔ DUPLEXplus les avantages en un seul coup d'œil
- Conforme aux exigences de l'avis DGUV 203-032
- Réduction des coûts d'utilisation
- Réduction des émissions polluantes
- Réduction significative des émissions sonores
- Jusqu'à 30% de consommation de carburant en moins
- Classe de protection IP 54 = Protection contre la poussière et les projections d'eau provenant de toutes les directions
- Générateur synchrone sans balais, à régulation électronique
- Stabilité de la tension à +/- 1% avec les générateurs 3~
- Technologie sans balais = 20 000 heures de service
- Convient pour 200% de charge déséquilibrée en mode réel
- Regroupe et amplifie les avantages des générateurs synchrones et asynchrones
- Utilisation simultanée d'équipements raccordés électroniques et inductifs

Caractéristiques des équipements

- ➔ Système ECOtronic
- Écran 3 en 1 = V / Hz / h
- Affichage du niveau de remplissage du réservoir
- Arrêt automatique en cas de manque d'huile
- Protection du générateur contre les surcharges
- Œillet de manutention pour grue
- Poignées rabattables
- Avec surveillance de l'isolation selon VDE 0100-551 2017.02

Domaines possibles d'application*

	400V	230V
Équipements électroniques raccordés jusqu'à	9600W	6300W
Outils électriques jusqu'à	9500W	6200W
Outils de jardinage ou de chantier jusqu'à	6400W	4200W
Compresseurs ou pompes jusqu'à	4800W	3100W
Outils de soudage à inverseur jusqu'à		6,5mm

Équipement spécial - ne peut pas être installé a posteriori

	Code Article.
RCD type B - DGUV B - CEE 400V 32A prise sera supprimée	163 204
Disjoncteur différentiel avec kit de mise à la terre	162 009
Télécommande filaire (50 m)	162 022
Télécommande radio	162 024
E-ATS 400/230-Surveillance de l'isolement	162 330
➔ Commutation IT-TN avec prise d'alimentation (Système ECOtronic non applicable)	162 045
➔ E-RMA SIM (En liaison avec un E-ATS)	342 220
➔ E-RMA LAN (En liaison avec un E-ATS)	342 221

Accessoires

	Code Article.
Kit brouette	161 040
Tuyau d'échappement (1,5m)	163 120
Adaptateur 90° pour le tuyau d'échappement	163 130
Kit d'entretien	164 032

laboratorio-olosuhteissa tehdyssä kiinteässä testisyklissä, eikä se ole tae yksittäisen moottorin suorituskyvystä".

Définition des puissances selon ISO 8528-1:2005

Les données techniques et les illustrations ne sont pas contraignantes. Nous rejetons toute responsabilité en cas de fautes d'impression et d'erreurs.

2025-7-21